

AKTUELL



ANTITERRORISME

La liberté se meurt...

David Angel

... en toute sécurité. Lutter contre le terrorisme tout en préservant les droits fondamentaux, est-ce possible ? Ça devrait, dit la CCDH. Et de mettre en garde contre les dérives sécuritaires.

À trop vouloir en faire en matière d'antiterrorisme, on finit par remettre en question ces mêmes valeurs qu'on est censé protéger. C'est la crainte qu'a formulée, lundi 14 mars, Gilbert Pregno, président de la Commission consultative des droits de l'homme (CCDH). Tout en émettant une critique générale du virage sécuritaire entrepris par de nombreux gouvernements après les attentats de Paris - « on essaye de nous faire croire que ces attentats auraient pu être évités si certaines mesures avaient déjà été en place » -, il a présenté l'avis de la CCDH quant au projet de loi 6921. Un projet de loi destiné à renforcer les moyens de la lutte antiterroriste, déposé le 2 décembre, soit environ trois semaines après les attentats.

Prolongation de la durée d'une garde à vue, usage de pseudonymes par les forces de l'ordre, possibilité de perquisitions 24 heures sur 24, installation de mouchards... « Dans un État de droit qui protège les libertés individuelles, la sécurité des citoyens doit être garantie », avait déclaré Xavier Bettel lors de la présentation du paquet de mesures devant la Chambre (woxx 1348).

S'il admet qu'« il est important de combattre le terrorisme », le président de la CCDH estime qu'il faut « préserver les valeurs qui nous unissent », les droits humains en l'occurrence. « Toute intrusion dans la vie privée doit être encadrée par la loi et répondre au critère de proportionnalité », met-il en garde. Et d'encourager le gouvernement à lire l'avis de la commission plutôt que de le laisser disparaître dans un tiroir.

Un avis très critique du projet de loi, tout comme celui de la Commission nationale de protection des données du 2 février. Pour la CCDH, il est, avant tout, important de bien définir les concepts utilisés. Celui d'« extrême urgence » par exemple, qui fait par-

tie des conditions requises pour qu'un policier puisse avoir rapidement accès aux informations personnelles de l'utilisateur d'un numéro de téléphone. « Le concept d'urgence n'est pas défini, ce qui est très problématique », commente Ines Kurschat pour la CCDH.

« Extrêmement préoccupant »

Concernant l'« enquête sous pseudonyme », étendue à la toile par le projet de loi, la commission constate d'abord que l'« internet n'est pas une zone de non-droit ». Pour ensuite soulever la question des garanties pour des tiers éventuellement touchés par une telle enquête, notamment en ce qui concerne la protection de leurs données, et pour exiger des « limites clairement définies » aux pouvoirs des enquêteurs.

Pour Anamarija Tunjic, juriste à la CCDH, la captation des données électroniques à l'aide d'un « cheval de Troie » (ou d'un autre type de « spyware »), tout comme l'installation de mouchards à l'intérieur de locaux ou de voitures, comportent « un risque considérable » d'atteinte aux libertés fondamentales et au droit à la vie privée. Leur utilisation devrait clairement être délimitée, surtout que de nombreuses personnes autres que la personne visée pourraient être concernées par ces mesures. De plus, la CCDH revendique une protection accrue pour journalistes : leurs logements et véhicules ainsi que leurs bureaux devraient être exclus de telles mesures et la protection des sources inscrite dans le projet de loi.

Enfin, un point retient particulièrement l'attention des « gardiens des droits humains » : le projet de loi prévoit d'exclure le droit à un entretien avec un avocat, lors d'une garde à vue, sous certaines conditions. Une disposition « extrêmement préoccupante », voilà le jugement de la CCDH. « Par moments, on peut avoir l'impression que la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme sont des ennemis », a conclu Pregno.

SHORT NEWS

Du gaz vert, vraiment ?

(lm) - Eida, le fournisseur spécialisé en électricité verte, ne manque pas d'atouts. Enracinement local, soutien à des projets verts, approche intégrée des défis énergétiques et, bien sûr, des kilowattheures achetés directement à deux parcs éoliens... aux Pays-Bas. Certes, ce n'est pas parfait - mais depuis qu'Enovos a laissé tomber la fourniture d'électricité verte en temps réel, il n'y a guère de raison pour préférer le Goliath vert-gris au David 100 % vert. Eida, qui se conçoit comme un prestataire de services énergétiques universel, se propose désormais de « révolutionner le marché luxembourgeois du gaz naturel » en proposant l'« Ökogas Flex ». « Öko », parce que le CO2 émis lors de la consommation du gaz est intégralement compensé par des « crédits-carbone » issus de projets certifiés « Gold Standard ». « Flex », parce que son prix suit le cours du marché, garantissant aux consommateurs « de toujours payer le prix le plus juste et le plus avantageux ». Plus vert et moins cher... génial ? Hélas, en cas de flambée des prix, les clients Eida seront plus brutalement touchés que ceux qui ont des contrats à prix fixe. Quant à l'idée de compenser la surconsommation d'énergie au Nord par des projets supposés bénéfiques dans le Sud, elle est fortement controversée au sein même du mouvement vert. Cette initiative d'Eida risque donc de provoquer plus de scepticisme que d'enthousiasme.

Energiewende - nur über Tierleichen?

(lm) - Dass die Umweltfreunde selber dem Ausbau der erneuerbaren Energien im Wege stehen, wird von grünen NGOs gerne als Mythos abgetan. Umso bemerkenswerter ist deshalb der diese Woche veröffentlichte Brief von Natur & Umwelt an Energieminister Étienne Schneider. Die Organisation bezieht in ihm Stellung zur Überarbeitung der Potenzialstudie für erneuerbare Energien, in denen sie vor allem Gefahren für die Tierwelt erblickt: Kleine Wasserkraftwerke stünden den Renaturierungen und dem Abbau von Wanderhindernissen für Fische entgegen. Heruntergekommene Waldstücke mit viel Altholz bildeten wertvolle Biotope, weshalb eine uneingeschränkte Nutzung - als Quelle von Biomasse - „verheerend“ sei. Vor allem die Windkraft ist Natur & Umwelt ein Dorn im Auge. Wolle man den heutigen Ansprüchen an Natur- und Vogelschutz gerecht werden, so müsse man die Potenzialschätzungen von 2007 nach unten korrigieren. Befürwortet wird dagegen der Ausbau der Photovoltaik „auf intensiv genutzten landwirtschaftlichen Flächen“ - ein etwas überraschender Vorschlag. Uneingeschränkt zustimmen muss man der NGO aber, wenn sie daran erinnert, dass Energiesparen eines der wichtigsten Potenziale für die Energiewende darstellt. Die öffentliche Diskussion über erneuerbare Energien in Luxemburg verspricht jedenfalls spannend zu werden.

Parlements : de vieux hommes entre eux

(da) - Le parlement, un endroit pour hommes âgés ? Une étude publiée par l'Union interparlementaire (UIP), organisation mondiale des parlements des États souverains, révèle une large sous-représentation des moins de 30 ans. Avec 3,3 pour cent de parlementaires âgés de moins de 30 ans, le Luxembourg arrive à la 26e place du classement mondial, derrière la Suède et l'Italie, mais aussi Cuba et la Somalie. Au niveau mondial, seuls 1,9 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans, et ce alors que la moyenne d'âge de la population ne cesse de diminuer. En prenant en compte les résultats d'une autre étude de l'UIP, sur la représentation des femmes dans les parlements - au Luxembourg, 28,3 pour cent des député-e-s sont des femmes seulement -, l'hypothèse se confirme : l'immense majorité des élus sont de sexe masculin et d'âge avancé. Peu étonnant alors que, selon l'Eurobaromètre récemment publié, seuls 47 pour cent des résidents luxembourgeois affirment avoir confiance dans la Chambre en 2014, un chiffre constamment en baisse depuis des années. Concernant la sous-représentation des jeunes, la baisse de l'âge de vote aurait certainement pu y remédier en partie - hélas, 80 pour cent des « adultes » de nationalité luxembourgeoise en ont décidé autrement.

SHORT NEWS

Intégriste ou fanatique, il faut choisir

(lc) - L'auteur de l'éditorial du woxx 1361, qui traitait de la « zizanie » opposant les milieux catholiques traditionalistes et les défenseurs d'un Luxembourg plus laïc, a fait une gaffe monumentale. En effet, en évoquant la plainte déposée par l'initiative Fir de Choix contre l'AHA, il disait que cette dernière avait fait cadeau d'un broyeur au ministre Meisch afin de réduire en miettes toutes les lettres des catholiques « intégristes ». Or, comme Fir de Choix nous l'a fait remarquer dans un rectificatif envoyé à notre rédaction - après consultation de son avocat -, la plainte ne portait pas sur le terme « intégriste » mais bien sur le terme « fanatique ». Nuance donc, car pour Fir de Choix, « traiter de 'fanatiques religieux' des citoyens qui ne demandent rien d'autre que le libre choix entre deux cours reconnus depuis des décennies par le ministère de l'Éducation nationale est une accusation diffamatoire. Elle est d'autant plus odieuse qu'elle est intervenue quatre semaines à peine après les horribles attentats de Paris ». C'est donc noté : dorénavant, « fanatique » c'est pour les musulmans terroristes et « intégriste », pour les catholiques conservateurs...

Le 23 mars : Maxime Combes et Aurélie Trouvé

(lm) - Deux altermondialistes français de passage à Luxembourgville le même jour, c'est déjà une bonne nouvelle. Mieux encore, mercredi 23 mars, on ne sera pas obligé de se décider pour l'un ou pour l'autre. La conférence de Maxime Combes, économiste, membre d'Attac, et très engagé dans les mobilisations autour des conférences climatiques, aura lieu à 12h15 à la salle Rheinsheim au Centre culturel Altrimenti, 5, avenue Marie-Thérèse. L'événement, organisé par Etika, Attac, Votum Klima et EELV, est intitulé « En finir avec les énergies fossiles pour sortir des crises par le haut ! » L'intervention de Combes et les questions des participants tourneront sans doute autour de son livre paru en automne sous le titre « Sortons de l'âge des fossiles ! Manifeste pour la transition ». Sandwiches et boissons sont offerts par Etika, mais on est prié de s'inscrire via events@etika.lu. Le soir, à partir de 18h30, ce sera au tour d'Aurélie Trouvé, ingénieure agronome, économiste et présidente du conseil scientifique d'Attac, de présenter son livre « Le business est dans le pré ». Elle y dénonce la progression d'un modèle agro-industriel « très consommateur d'énergies fossiles et destructeur d'emplois ». Sa conférence, assez complémentaire de celle de son concitoyen, est organisée par EELV - la section luxembourgeoise des Verts français - et se tiendra « Am Garage », près de la route d'Esch, entrée par le 3, rue Nicolas Van Werveke, Luxembourg. Réservation souhaitée via luxembourg@eelv.fr.

Institut du temps perdu

(lc) - Que l'installation de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) soit laborieuse et provoque des remous non négligeables en coulisses n'est pas étonnant, vu qu'il s'agit non seulement d'une réorientation de la façon dont le pays traite son histoire et ses historiens, mais qu'en plus sa création implique aussi la fermeture de plusieurs centres de recherche, plus ou moins politisés. Pourtant, plus le temps s'écoule, plus les tenants de l'IHTP craignent que cette réforme ne soit remise aux calendes grecques, tant les détails importants restent encore peu clairs. Ainsi le député socialiste Franz Fayot, qui a voulu savoir du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche comment le directeur du futur institut serait recruté et quels seraient ses ressources humaines et ses moyens financiers. Il en ressort que l'IHTP sera bien intégré à Belval, au quatrième étage de la Maison des sciences humaines, et qu'il aura accès à la bibliothèque universitaire. Quant aux collaborateurs, on sait maintenant que leur nombre sera « conséquent ». Il fonctionnera à partir de la fin 2016 avec un budget de 1,6 million d'euros. Quant au directeur : le délai de soumission des candidatures était fixé au 6 mars.

AKTUELL

GESETZ ZUR NATIONALITÄT

Fortschritt nach dem Rückschritt

Richard Graf

Das vom Regierungsrat vorgelegte Gesetz zur Reform der Luxemburger Staatsbürgerschaft dürfte eine wesentlich längere Geltungsdauer haben als die Vorgängertexte.

Dazu wird wohl auch die taktische Entscheidung, die Opposition noch vor der Billigung des Gesetzes durch den Regierungsrat in den legislativen Prozess einzubinden, beitragen. Denn die regierungsfähigen Parteien werden sich hüten, in den nächsten Wahl- oder gar Koalitionsprogrammen, das Thema Nationalitätengesetz erscheinen zu lassen. Zwar werden sicherlich auch in Zukunft noch punktuelle Anpassungen erforderlich sein, doch umfangreiche Umbauarbeiten, wird es so schnell nicht mehr geben.

Die wohl sichtbarste Veränderung: Die Mindestaufenthaltsdauer für in Luxemburg lebende AusländerInnen, die die Luxemburger Nationalität anstreben, wurde wieder auf den alten Wert von fünf Jahren - statt aktuell sieben - zurückgeführt. Mit dieser Änderung war sogar die federführende Partei von damals, die CSV, einverstanden. Spätestens, als sie beim Ausländerwahlrecht auf stur geschaltet und, zwecks Ausweitung der politischen Beteiligung, einen vereinfachten Zugang zur Luxemburger Staatsbürgerschaft ins Spiel gebracht hatte, musste sie die Fehlentscheidung von damals rückgängig machen.

Dem Nullsummenspiel aus dem Jahre 2008 - Einführung der doppelten Staatsbürgerschaft, erkaufte mit einer Verlängerung der Mindestaufenthaltsdauer - folgt also jetzt kein wirklich echter Fortschritt; für eine zusätzliche Verkürzung dieser Frist reichte der politische Mut dann doch nicht.

„Jus soli“ und Option

Aber es gibt auch echte Verbesserungen, so zum Beispiel die Einführung einer Dosis „jus soli“: Unter bestimmten Bedingungen wird in Luxemburg geborenen Nicht-LuxemburgerInnen, bei Erreichen der Großjährigkeit, automatisch die Luxemburger Nationalität zuerkannt. Eine Erleichterung, in deren Genuss nach Aussagen des Ministers etwa 2.000 Personen pro Jahr kommen werden.

Eine zweite wichtige Änderung: Die sogenannte „Option“ wird wieder eingeführt. Dieses für spezifische Fälle vorge-

sehene Verfahren zur Erlangung der Luxemburger Nationalität erfordert nicht mehr als einen Gang zur Gemeindeverwaltung. Zwar wird der Vorgang noch durch das Justizministerium geprüft, doch geschieht das im Nachhinein. Nur im Falle fehlerhafter oder unvollständiger Unterlagen kann die Verwaltungsentscheidung aufgehoben oder rückgängig gemacht werden; in der Regel aber gilt die „Option“ ab dem Tag, an dem die jeweilige Gemeindeverwaltung den Eingang des Antrags bestätigt hat.

Im Gegensatz hierzu ist die Prozedur der Naturalisation weit aufwendiger: Hier muss das Justizministerium im Vorfeld alle Angaben und Dokumente prüfen, und erst am Ende des Verfahrens weiß die betreffende Person, ob ihr Gesuch erfolgreich war oder nicht. In der Regel dauern Naturalisationen etwa acht Monate.

Die Option vereinfacht den Zugang zur Luxemburger Staatsbürgerschaft zum Beispiel für Personen, die eine Lebensgemeinschaft mit einem Luxemburger Staatsbürger eingehen. Oder für volljährige Personen, die mindestens sieben Jahre lang in Luxemburg zur Schule gegangen sind. Sofern es sich um eine Schule handelte, die sich an das nationale Schulprogramm hält - die Europaschule oder sonstige internationale Schulen oder gar Internate im nahen Ausland scheiden hierfür also aus.

Besonders interessant sind die Neuerungen für Absolventen des „contrat d'accueil et d'intégration“: Sie können, vorausgesetzt, sie erfüllen die üblichen Bedingungen der Aufenthaltsdauer und der Sprachbeherrschung, die Nationalität über die Option statt über die Naturalisation erlangen, auch wenn sie keinem der speziell für die Option vorgesehenen Sonderfälle entsprechen.

Kritik von rechter Seite richtet sich vor allem gegen die „Verwässerung“ des Sprachentests: Statt ein bestimmtes Niveau im Ausdruck und zusätzlich im Verständnis der Luxemburger Sprache zu erlangen, genügt es jetzt, den einfacheren Test in der „expression orale“ zu bestehen. Wer durchfällt, kann das mit einer besseren Note in der etwas anspruchsvolleren „compréhension de l'oral“ noch ausgleichen. Damit soll die Durchfallquote von 20% etwas gesenkt werden, ohne dass der Sprachentest im Ganzen wegfällt.